



# nendazpanorama

n° 95 ■ juillet 2006

## au sommaire

### Année scolaire 2006-2007 page 2

La commission scolaire et la direction des écoles présentent les informations essentielles relatives à l'organisation de la prochaine année scolaire.

### 1906: il y a cent ans... page 8

Le 30 novembre 1906 le Grand Conseil valaisan acceptait le décret permettant la construction d'une route entre Sion et Nendaz. Rappel du contexte et du débat.

### Organisateurs de manifestations page 11

Le Conseil communal vient d'adopter un arrêt réglant les aides aux futures manifestations. En primes, communications du calendrier des manifestations, des lotos, des concerts...

### Une journée de la forêt page 14

Ecoforêt (triage forestier), Nendaz sports et la commission scolaire ont organisé une journée en forêt pour les écoles primaires de Nendaz.

### Décisions du Conseil communal page 16

Les décisions prises en juin dernier. En « gros plan », les dates d'entrée en vigueur de la taxe de promotion touristique; ainsi qu'un compte-rendu de la dernière assemblée primaire.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz  
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «sur l'alpe», photo J.P. Guillermin

## éditorial

par Yves-Alain Fournier, conseiller communal



### Que signifie «réussir sa vie»?

L'idée de réussir sa vie est fréquemment évoquée par des parents désireux de voir leurs enfants heureux. Souvent, c'est la notion de richesse ou de beauté qui évoque la réussite, c'est aussi l'exploit sportif ou encore le nombre de diplômes, mais cela peut être tout autre chose...

Beaucoup de gens semblent «tout avoir» pour réussir leur vie, et pourtant ils traînent avec eux la tristesse et la déprime, l'insatisfaction et l'amertume. Réussir sa vie, c'est lui donner un sens, c'est devenir toujours plus serein, paisible, ouvert et confiant.

On peut mesurer et comparer le «produit national brut», mais pas le «bonheur national brut».

La période de la jeunesse est souvent remplie de contraintes, d'interdits (tiens-toi droit, fais tes devoirs, écoute-moi...); ces «poses de limites» sont indispensables pour leur avenir, mais nous ne devons pas oublier d'apprendre à nos jeunes à être heureux, à s'épanouir, à oser entreprendre, à avoir des buts et des objectifs.

C'est justement dans le but d'améliorer la journée scolaire de l'enfant qu'un groupe de travail de la commission scolaire s'est penché depuis plusieurs mois sur l'introduction éventuelle d'un

horaire continu à Nendaz. Des informations suivront dans le courant de l'automne.

Cinq d'un coup! certaines décisions du Grand Conseil aidant, cinq piliers de l'école nendette ont décidé de prendre leur retraite. Merci à Marie-Claude, à Dominique, à Guy, à Henri et à Jacky; merci d'avoir motivé, instruit, réconforté et préparé à la vie des centaines de jeunes et... des plus très jeunes.

«Réussir sa vie», c'est également aimer son travail et vous en êtes de bons exemples.

Pour remplacer 1 femme et 4 hommes, nous avons choisi 4 femmes et 1 homme... bienvenue aux nouveaux (page 3).

Pour répondre à certains textes «historico-comico-publicitaires», je tiens à relever le très bon travail des enseignants de Nendaz (page 19).

Un peu d'humour pour terminer: Benoît, à son prof:

- Monsieur, vous allez me punir pour quelque chose que je n'ai pas fait ?
- Sûrement pas, dit le maître... ce serait trop injuste!
- Ben... j'ai pas fait mes devoirs. ■



Trois parmi les cinq enseignants nendards partis à la retraite au terme de la scolarité passée: Henri Praz, Guy Délèze et Dominique Fournier.

## année scolaire 2006-2007

par la commission scolaire et la direction des écoles

### plan de scolarité 2006/2007 de la commune de Nendaz

#### Ouverture des classes

Lundi 21 août 2006

#### Clôture des classes

Vendredi 22 juin 2007

#### Vacances et congés

##### AUTOMNE:

du vendredi 20 octobre 2006, au soir  
au jeudi 2 novembre 2006, au matin

##### NOËL:

du vendredi 22 décembre 2006, au soir  
au lundi 8 janvier 2007, au matin

##### CARNAVAL:

du vendredi 16 février 2007, au soir  
au lundi 26 février 2007, au matin

##### PÂQUES:

du jeudi 5 avril 2007, au soir  
au lundi 16 avril 2007, au matin

##### ASCENSION:

jeudi 17 mai 2007

##### FÊTE-DIEU

jeudi 7 juin 2007

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le Département cantonal de l'éducation de la culture et des sports:

- pour le CO: 420 périodes/semaine
- pour le primaire: 20 postes soit 540 heures/semaine
- pour l'école enfantine: 5,5 postes (102/18)
- pour les cours ACM/ACT: 14 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés: 35 heures/semaine
- classe d'adaptation décentralisée destinée à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 4 périodes au CO et 18 heures hebdomadaires en primaire.

#### Personnel enseignant:

##### départ à la retraite

Au terme de l'année scolaire 2005-2006, cinq enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite.

Madame Marie-Claude Michelet, maîtresse dans les classes enfantines de notre commune depuis 1973. Elle a mis tout son savoir-faire à initier une génération d'élèves aux premiers contacts avec l'institution scolaire.

Monsieur Dominique Fournier, maître dans les classes primaires depuis 1970. Le «régent» du 21<sup>e</sup> siècle a su conduire avec rigueur et fermeté les générations d'élèves qui lui ont été confiés.

Monsieur Guy Délèze, maîtres de branches littéraires au CO et chef d'établissement. Derrière une façade toute de rigueur et de discipline, se dévoile la grande générosité du pédagogue soucieux de transmettre à ses élèves les outils nécessaires pour affronter le monde des adultes.

Monsieur Jacques Glassey, maître de dessin au CO. Artiste à l'imagination prolifique, laisse au Cycle à travers ses fresques et travaux d'élèves des clins d'œil et des énigmes propres à susciter la curiosité de plus d'un.

Monsieur Henri Praz, maître de branches littéraires au CO, puise dans ses convictions profondes et son attachement aux vraies valeurs un enthousiasme débordant qu'il n'aura de cesse qu'à communiquer à la ribambelle d'adolescents qu'il a côtoyé.

Vous avez su chacun à votre façon, en sus des objectifs fixés dans les plans d'étude, faire bénéficier aux élèves qui vous ont été confiés de vos expériences, de vos passions, de votre enthousiasme, de votre amour pour ce qui est beau. A vous cinq, Nendaz vous dit sa gratitude et vous adresse ses sincères remerciements pour votre contribution à la formation de sa jeunesse. Et vous souhaite une longue et fructueuse retraite.

## Personnel enseignant: nouveaux visages

### Pierre-Michel Bagnoud

né en 1967, marié et père de trois enfants, domicilié à Basse-Nendaz enseigne au Centre scolaire de Vissoie depuis 1990.



Titulaire d'un certificat de maturité classique ainsi que d'une maturité pédagogique, il parfait sa formation en suivant actuellement des études de Lettres modernes français-anglais par le centre de formation ouverte et à distance de l'Université de Bourgogne. Son parcours professionnel ainsi que ses activités annexes dans l'art choral font de lui un apport précieux pour nos jeunes.

### Céline Darioli

fraîchement diplômée de la HEP du Valais est née en 1982 et originaire de Baar. Après l'obtention d'un certificat de maturité scientifique bilingue



elle entreprend une formation pédagogique qu'elle a achevée en juin 2006. Ses passions sont l'aviation et la musique.

### Mireille Fournier-Bourban

née en 1977 habite Basse-Nendaz. Après un certificat de maturité classique obtenu au Lycée-Collège des Creusets à Sion, elle est titulaire dès



2004 d'une Licence ès Sciences sociales de l'Université de Lausanne. Attirée par les domaines de l'éducation et de l'enseignement, elle travaille actuellement comme éducatrice spécialisée au centre éducatif fermé de Pramont et souhaite désormais se consacrer à l'enseignement au cycle d'orientation de Nendaz tout en complétant sa formation pédagogique en emploi auprès de la HEP du Valais.

### Christina Carruzzo

née en 1981 et domiciliée à Basse-Nendaz a obtenu en 2000 son certificat de maturité pédagogique. En 2001 elle complète sa formation en suivant durant un semestre des cours d'allemand à l'université de Berne. De 2001 à 2005 elle enseigne dans les classes primaires de Saillon et Leytron. Fêrue de sport, elle pratique la course à pied en compétition avec le succès que vous connaissez.



### Vinciane Glassey

née en 1974, originaire de Veysonnaz et domiciliée à Sion est titulaire d'une Licence ès Lettres obtenue en 2003 à l'Université de Lausanne. En 2004 elle obtient un prix de la faculté des Lettres de la même Université. Attirée par l'enseignement elle acquiert une première expérience professionnelle dans ce domaine à l'école Inlinga à Lausanne. En 2004 elle est engagée comme remplaçante au Collège de la Tuilerie à Saint-Maurice, confortée dans son choix professionnel, elle débute en 2005 la formation pédagogique en emploi à la HEP du Valais. Et c'est avec enthousiasme qu'elle rejoint le corps enseignant du CO Nendaz pour l'année scolaire 2006-2007.



Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre personnel enseignant et aussi du plaisir et de la satisfaction dans l'accomplissement de leur mission.

### Organisation 2006-2007: centres scolaires de Baar et Basse-Nendaz

Une utilisation optimale des postes attribués par le DECS pour l'organisation 2006-2007 nous a amené à regrouper les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire des centres scolaires de Baar et Basse-

Nendaz dans deux classes à un degré. Ainsi les 5P fréquenteront le centre de la Biolette et les 6P seront scolarisés à Baar pour la prochaine année scolaire. Cette décision a fait l'objet d'une séance d'information aux parents des élèves concernés que je remercie pour leur compréhension. Vous trouverez les horaires du bus en page 7.

### Centres scolaires de Baar et la Crête: nouveaux horaires

Baar	
Matin	de 08 h 10 à 11 h 20
Après-midi	de 13 h 30 à 16 h 20
Brignon	
Matin	de 08 h 15 à 11 h 15
Après-midi	de 13 h 10 à 16 h 10

### La relation Famille-Ecole

Au début de l'année scolaire 2005-2006, à l'initiative de la Fédération Romande des Associations de Parents d'Elèves du Valais romand (FRAPEV), la Société Pédagogique Valaisanne (SPVal) et le Département de l'Education, de la Culture et du Sport (DECS) ont uni leurs efforts pour proposer à toutes les familles du Valais romand un document regroupant les principales dispositions fixant le cadre général des relations entre la famille et l'école. Les dispositions contenues dans ce document ne remplacent pas les textes légaux, mais présentent, de manière globale, les droits et les devoirs des partenaires de l'école. En tant qu'autorité scolaire, sachez que je suis particulièrement sensible à cette facette de l'école. Tant il est vrai que le bon fonctionnement du trio; enfant, école, parents; conditionne la réussite scolaire des élèves.

L'expérience montre que la plupart des situations conflictuelles ont pour origine des divergences entre adultes habituellement exploitées par l'enfant. Nous savons à quel point de nos jours, l'école est souvent critiquée et bafouée. Lui redonner le respect, et par conséquent l'autorité, est indispensable pour que les jeunes puissent apprendre et développer leurs compétences sociales. A nous, parents, autorités scolaires et enseignants, de maintenir la communication et d'échanger sans crainte sur les différences (de cultures, de valeurs, de croyances, de connaissances, de rôles) afin de nous mettre d'accord sur la définition et l'adoption de règles communes.

Ensemble pour le bien des enfants. ■

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1. PLAN DE SCOLARITÉ 2006/2007 RÉSUMÉ SUR CALENDRIER

2006	AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					
Lu		7	14	21	28		4	11	18	25		2	9	16	23	30
Ma	1	8	15	22	29		5	12	19	26		3	10	17	24	31
Me	2	9	16	23	30		6	13	20	27		4	11	18	25	
Je	3	10	17	24	31		7	14	21	28		5	12	19	26	
Ve	4	11	18	25	1	8	15	22	29		6	13	20	27		
Sa	5	12	19	26	2	9	16	23	30		7	14	21	28		
Di	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29			
		*		8		*		19		*		13.5				

	NOVEMBRE					DECEMBRE				
Lu		6	13	20	27		4	11	18	25
Ma		7	14	21	28		5	12	19	26
Me	1	8	15	22	29		6	13	20	27
Je	2	9	16	23	30		7	14	21	28
Ve	3	10	17	24	1	8	15	22	29	
Sa	4	11	18	25	2	9	16	23	30	
Di	5	12	19	26	3	10	17	24	31	
		*		19		*		13.5		

2007	JANVIER					FEVRIER					MARS				
Lu	1	8	15	22	29		5	12	19	26		5	12	19	26
Ma	2	9	16	23	30		6	13	20	27		6	13	20	27
Me	3	10	17	24	31		7	14	21	28		7	14	21	28
Je	4	11	18	25	1	8	15	22		1	8	15	22	29	
Ve	5	12	19	26	2	9	16	23		2	9	16	23	30	
Sa	6	13	20	27	3	10	17	24		3	10	17	24	31	
Di	7	14	21	28	4	11	18	25		4	11	18	25		
		*		16		*		13.5		*		19			

	AVRIL						MAI					JUIN				
Lu		2	9	16	23	30		7	14	21	28		4	11	18	25
Ma		3	10	17	24		1	8	15	22	29		5	12	19	26
Me		4	11	18	25		2	9	16	23	30		6	13	20	27
Je		5	12	19	26		3	10	17	24	31		7	14	21	28
Ve		6	13	20	27		4	11	18	25		1	8	15	22	29
Sa		7	14	21	28		5	12	19	26		2	9	16	23	30
Di	1	8	15	22	29		6	13	20	27		3	10	17	24	
		*		13.5		*		19.5		*		13.5				

**Nombre total de jours effectifs de classe durant l'année scolaire** 168

## 2. ECOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE

Les horaires de classe étant uniformisés nous présentons l'école enfantine et primaire sous un seul et même chapitre.

### Haute-Nendaz

Village tél. 027 289 56 79  
 Ancienne cure tél. 027 288 32 12  
 Praplan tél. 027 288 58 80

### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Praplan  
Joëlle Fournier (mi-temps)
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, ancienne cure  
Danièle Fournier
- Mireille Métrailler (3 h/semaine)

- 1<sup>re</sup> primaire, village  
Micheline Carthoblaz
- Françoise Fournier (10h/semaine)

- 2<sup>e</sup> primaire, village  
Catherine Cordova
- Céline Darioli (9h/semaine)
- 3<sup>e</sup> primaire, village  
Cécile Theytaz
- Anne Lang (3h/semaine)
- 4<sup>e</sup> primaire, village  
Marie-Danielle Délèze
- 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> primaire, village  
Patrice Fournier
- Eliane Broccard (3 h/semaine)

- 5<sup>e</sup> primaire, village  
Pierre Theytaz
- 6<sup>e</sup> primaire, village  
Gérard Genolet

### HORAIRE DE CLASSE

Matin : de 08h30 à 11h30  
 Après-midi : de 13h30 à 16h30

### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine au Praplan :  
les élèves de 1<sup>re</sup> année ont classe  
les lundi, mercredi et vendredi  
le matin ainsi que les jeudi  
le matin dès le 2<sup>e</sup> semestre.

Les élèves de deuxième année ont classe les lundi et jeudi toute la journée; les mardi, mercredi et vendredi, le matin.

- 1<sup>re</sup> enfantine à la Cure: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin, ainsi que les vendredi le matin dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- 2<sup>e</sup> enfantine à la Cure: les élèves ont classe les lundi et jeudi toute la journée; les mardi, mercredi et vendredi le matin.

#### **Basse-Nendaz**

##### **(Basse-Nendaz - Beuson - Saclentse)**

Tél. 027 289 56 77

##### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup> enfantine  
Marie-Antoinette Coudray
- 2<sup>e</sup> enfantine Véronique Hugo
- 1<sup>re</sup> primaire  
Marie-Antoinette Glassey (12h/sem.)  
Anne Clerc (12h/sem.)
- 2<sup>e</sup> primaire Anne Lang
- 3<sup>e</sup> primaire Fabienne Lathion
- 4<sup>e</sup> primaire  
Marie-Cathy Constantin
- 5<sup>e</sup> primaire  
Manu Charbonnet (21h/sem.)  
Caroline Bourban (6h/sem.)

##### HORAIRE DE CLASSE

Matin: de 08h30 à 11h30  
Après-midi: de 13h25 à 16h25

##### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin ainsi que les mardi après-midi dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les mardi et jeudi toute la journée; les lundi, mercredi et vendredi le matin.

#### **Rive droite (Brignon - Baar)**

La Crêta tél. 027 288 18 70  
Baar tél. 027 289 56 76

##### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, la Crêta  
Mireille Métrailler
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire, Baar  
Eliane Broccard
- 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> primaire, Baar  
Alain Bornet (21h/sem.)  
Marie-Cécile Fournier (6h/semaine)
- 6<sup>e</sup> primaire, Baar  
Simon Glassey

##### HORAIRE DE CLASSE

- La Crêta  
Matin de 08h15 à 11h15  
Après-midi de 13h10 à 16h10

- Baar  
Matin de 08h10 à 11h20  
Après-midi de 13h30 à 16h20

##### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mercredi et jeudi le matin; les mardi toute la journée.
- 2<sup>e</sup> enfantine: les vendredi matin en plus

#### **Aproz - Fey**

Aproz: tél. 027 289 56 75

Fey: tél. 027 306 39 64

##### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Aproz  
Patricia Bornet, Céline Darioli
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Christina Carruzzo (18h/sem.)  
Marie-Françoise Pitteloud (9h/sem.)
- 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Michel Fournier  
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)
- 4<sup>e</sup> primaire, Fey  
Jacques-Antoine Fournier
- 5<sup>e</sup> primaire, Fey  
Pierre-André Filliez
- 6<sup>e</sup> primaire, Fey  
Agnès Chevrier

##### HORAIRE DE CLASSE

- Aproz  
Matin de 08h25 à 11h25  
Après-midi de 13h28 à 16h28

- Fey  
Matin de 08h15 à 11h31  
Après-midi de 13h45 à 16h25

##### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> enfantine: les élèves ont classe les mercredi le matin; les lundi et vendredi l'après-midi ainsi que les mardi l'après-midi dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- 2<sup>e</sup> enfantine: mardi et jeudi toute la journée, les lundi, mercredi et vendredi le matin.

#### **Cours d'appuis pédagogiques intégrés**

Ces cours seront donnés, dans les divers centres scolaires, par:

- Raymonde Fournier,  
9 heures par semaine
- Marie-Cécile Genolet,  
18 heures par semaine
- Caroline Bourban,  
5 heures par semaine
- Céline Darioli  
3 heures par semaine

#### **Cours A.C.M. - A.C.T.**

Les cours «activités créatrices manuelles» et «textiles» seront donnés par:  
- Francine Conti

à Haute-Nendaz et Fey  
- Nadia Fournier  
à Basse-Nendaz et la Crêta  
- Céline Guntern  
à Aproz et Fey

#### **Pour tous les centres**

- L'organisation des «activités complémentaires» pour les classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires qui en disposent peut être faite de diverses manières: enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté, voire combinaison des deux. Les enseignants concernés informeront eux-mêmes les parents au sujet des modes de faire retenus pour chaque classe respectivement.
- Selon décision du Conseil d'Etat du 8.7.1987 les maîtres titulaires de classe de 6<sup>e</sup> primaire ont droit à des décharges pour l'exécution de diverses tâches fixées par un cahier des charges spécifique. Pour l'année scolaires 2005/2006, chaque titulaire de classe informera lui-même les parents concernés.

#### **Catéchèse**

L'enseignement de la catéchèse dans les classes primaires sera assuré par:

- M. le Curé Joël Pralong  
6<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz et à Baar
- M. le Curé Léonard Bertelleto  
2<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz  
6<sup>e</sup> primaire à Fey
- M. Jean-Philippe Glassey  
4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> primaire à Fey
- M<sup>me</sup> Françoise Bourban  
4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> primaire à Haute-Nendaz et Basse-Nendaz
- M<sup>me</sup> Soraya Fournier  
1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire à Basse-Nendaz et Aproz  
3<sup>e</sup> primaire à Aproz
- M<sup>me</sup> Sandra Favre  
1<sup>re</sup> primaire à Haute-Nendaz
- M<sup>me</sup> Annette Vermot  
2<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> primaire à Baar
- M<sup>me</sup> Monique Palazzo  
1<sup>re</sup> primaire à Baar

#### **3. CYCLE D'ORIENTATION**

A Basse-Nendaz, tél. 027 289 56 70  
Enseignant responsable  
d'établissement: à désigner

#### **Professeurs et titulaires de classe**

- 1<sup>re</sup> année  
Secondaire 1 Yvan Fournier  
Secondaire 2 Mireille Fournier  
Générale 1 Pierre-Michel Bagnoud

- Générale 2 Pierre Lacomble
- 2<sup>e</sup> année
- Secondaire 1 Christian Künzi
- Secondaire 2 Jean-Daniel Maret
- Générale 1 Thomas Fournier
- Générale 2 Michel Wicky
- 3<sup>e</sup> année
- 3 CO 1 Jacques Broccard
- 3 CO 2 Monique Délèze
- Classe d'observation
- Antoine Fournier

#### Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Claudy Bourban
- Dominique Claivaz
- Annabelle Crettenand
- Jean-Pierre Dénéreaz
- Marie-Paule Dénéreaz
- Vinciane Glassey
- Jean-Philippe Glassey
- Muriel Porcellana
- Elisabeth Praz
- Manu Praz
- Olivier Raboud
- Serge Métrailler

#### Horaire des classes

Matin : de 7h55 à 11h30  
Après-midi : de 13h50 à 16h20

#### 4. DIRECTION DES ÉCOLES

- Directeur  
Monsieur Claudy Bourban,  
1996 Brignon-Nendaz  
Tél. privé 027 288 10 55  
Tél. prof. 027 289 56 70
- Secrétariat  
Dans les locaux du Cycle  
d'orientation à Basse-Nendaz  
Tél. 027 289 56 72
- Permanence  
Les matins de classe de 7h30 à 8h00  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 13h30 à 16h30
- Orientation scolaire et professionnelle  
Tél. 027 289 56 74  
Permanence : les mardi matin et jeudi  
toute la journée

#### 6. AUTRES INFORMATIONS

##### Congés et absences

Règlement du 17 mai 2000 concernant les congés et les mesures disciplinaires et pénales applicables dans les limites de la scolarité obligatoire.

##### ART. 5 CONGÉS

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- a) par le maître pour une durée d'une demi-journée;

- b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective;
- d) par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes. Demeurent réservées les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives, culturelles ou artistiques.

##### ART. 6 ABSENCES

En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est

due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

##### Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

##### Matériel scolaire

La commune met à disposition des élèves les livres et les cahiers qui leur sont nécessaires. Il appartient aux parents de fournir à leur enfant le petit matériel de base : crayons, plumes, gommes, règles... Il s'agit d'une participation indirecte, au sens de l'article 115 de la loi sur l'instruction publique. Le manque de soin porté aux livres provoque chaque année des frais

#### 5. TRANSPORTS SCOLAIRES

##### Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
<b>Haute-Nendaz - Basse-Nendaz</b>				
Nendaz-Station	0727	↑1156	1330	↑1649
Haute-Nendaz	0732	↑1151	1334	↑1644
Sornard	0734	↑1149	1338	↑1642
Saclentse	0745	↑1145	↓1340	↑1638
Basse-Nendaz	0752 ↓0744	↑1139	↓1350 1345	↑1632
<b>Les Condémines - Basse-Nendaz</b>				
Les Condémines	↓0725	↑1153	↓1325	↑1655
Moudonne	↓0735	↑1144	↓1334	↑1638
Basse-Nendaz	↓0746	↑1135	↓1343	↑1630
<b>Baar - Basse-Nendaz</b>				
Baar	↓0734	↑1139	↓1330	↑1639
Brignon	↓0739	↑1136	↓1335	↑1636
Beuson	↓0743	↑1134	↓1338	↑1634
Basse-Nendaz	↓0746	↑1131	↓1341	↑1631
<b>Cor - Bieudron - Aproz - Basse-Nendaz</b>				
Bieudron	↓0715	↑1205	↓1313	↑1700
Aproz	↓0726	↑1152	↓1323	↑1647
Fey	↓0737	↑1143	↓1334	↑1638
Basse-Nendaz	↓0746	↑1135	↓1343	↑1630
Cor	↓0715	↑1155	↓1313	↑1700
Route de Cor	↓0722	↑1150	↓1323	↑1650
Aproz	↓0722	↑1150	↓1323	↑1650
<b>Clèbes - Veyonnaz - Basse-Nendaz</b>				
Clèbes	↓0735	↑1150	↓1325	↑1645
Veyonnaz	↓0740	↑1145	↓1330	↑1640
Basse-Nendaz	↓0750	↑1135	↓1340	↑1630

supplémentaires. Nous informons d'ores et déjà les parents que le matériel remis est contrôlé et inventorié en début d'année. Les éventuelles pertes, ainsi que les détériorations constatées, feront l'objet d'une facturation.

### Listes des élèves, par classes

Les listes des élèves, par classes, sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal, à Basse-Nendaz dès le 2 août 2006.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée. Horaire d'ouverture du bureau communal : du lundi au vendredi, de 14h à 18h.

### Soins dentaires à l'école

#### Rappel concernant les soins dentaires des écoliers

Les subventions allouées sont de 19% pour le canton et 21%

pour la commune. La clinique ambulante de la prophylaxie dentaire offre un contrôle gratuit mais les soins qui y sont prodigués sont payants au même titre que ceux chez le dentiste. Les traitements préventifs (soins conservateurs - traitement contre l'apparition des caries) sont facultatifs et payants. Avant le traitement, une feuille est remise aux enfants et les parents doivent confirmer leur accord. Comme les coordonnées du dentiste figurent sur ce document, vous pouvez le contacter et demander de plus amples informations.

Classes enfantines et primaires	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
<b>Haute-Nendaz</b>				
Station	↓ 0815	↑ 1156	↓ 1257	↑ 1649
Village	↓ 0820	↑ 1151	↓ 1303	↑ 1644
<b>Basse-Nendaz (pour les élèves de Saclentse, de Beuson et de Sornard)</b>				
Saclentse	↓ 0800	↑ 1145	↓ 1300	↑ 1640
Sornard	↓ 0805	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1640
La Poya	↓ 0821	↑ 1135	↓ 1311	↑ 1630
Basse-Nendaz	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1315	↑ 1630
<b>Beuson</b>				
Beuson	↓ 0818	↑ 1136	↓ 1306	↑ 1635
Basse-Nendaz	↓ 0822	↑ 1139	↓ 1311	↑ 1638
<b>Baar (pour les élèves de la rive droite)</b>				
Basse-Nendaz	↓ 0752	↑ 1135	↓ 1312	↑ 1634
Brignon	↓ 0758	↑ 1127	↓ 1318	↑ 1626
La Mury	↓ 0801	↑ 1125	↓ 1321	↑ 1624
Baar	↓ 0805	↑ 1122	↓ 1325	↑ 1621
<b>La Crêta (pour les élèves de la rive droite)</b>				
Baar	↓ 0810	↑ 1122	↓ 1258	↑ 1621
La Mury	↓ 0810	↑ 1124	↓ 1305	↑ 1615
Biolleys	↓ 0816	↑ 1119	↓ 1305	↑ 1615
La Crêta	↓ 0815	↑ 1119	↓ 1305	↑ 1615
<b>Aproz (pour les élèves des Condémines, de Fey, de Bieudron, de Cor et d'Aproz)</b>				
Condémines	↓ 0755	↑ 1153	↓ 1305	↑ 1655
Fey	↓ 0810	↑ 1144	↓ 1311	↑ 1640
Aproz	↓ 0820	↑ 1133	↓ 1323	↑ 1630
<b>Bieudron</b>				
Bieudron	↓ 0813	↑ 1142	↓ 1313	↑ 1640
Aproz	↓ 0823	↑ 1132	↓ 1323	↑ 1630
<b>Cor</b>				
Cor	↓ 0813	↑ 1145	↓ 1313	↑ 1640
Aproz	↓ 0823	↑ 1133	↓ 1323	↑ 1630
<b>Fey (pour les élèves des Condémines, de Fey, de Bieudron, de Cor et d'Aproz)</b>				
Bieudron	↓ 0750	↑ 1205	↓ 1313	↑ 1700
Aproz	↓ 0800	↑ 1155	↓ 1323	↑ 1650
Fey	↓ 0810	↑ 1145	↓ 1335	↑ 1640
<b>Cor</b>				
Cor	↓ 0750	↑ 1155	↓ 1313	↑ 1700
Aproz	↓ 0800	↑ 1150 <small>route de Cor</small>	↓ 1323	↑ 1650 <small>route de Cor</small>
<b>Condémines</b>				
Condémines	↓ 0755	↑ 1153	↓ 1330	↑ 1700
Fey	↓ 0805	↑ 1144	↓ 1340	↑ 1650
<b>Veysonnaz (pour les élèves de Clèbes)</b>				
Veysonnaz-station	↓ 0805	↑ 1155	↓ 1310	↑ 1645
Clèbes	↓ 0810 0910	↑ 1150	↓ 1315	↑ 1640
Veysonnaz-village	↓ 0815 0925	↑ 1150	↓ 1320	↑ 1640

## Bureau des Echanges Linguistiques (BEL)

Le Bureau des échanges linguistiques dépend du Département de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Etat du Valais (DECS). Il est à disposition des élèves, des écoles et des familles.

### HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mercredi de:

14h00 à 18h00

Mardi, jeudi et vendredi de:

08h00 à 12h00

### CONTACT

Tél: 027 606 41 30

Fax : 027 606 41 34

[echanges.vs@bluewin.ch](mailto:echanges.vs@bluewin.ch)

### ADRESSE DU BUREAU

Bureau des échanges linguistiques

Avenue de la Gare 44

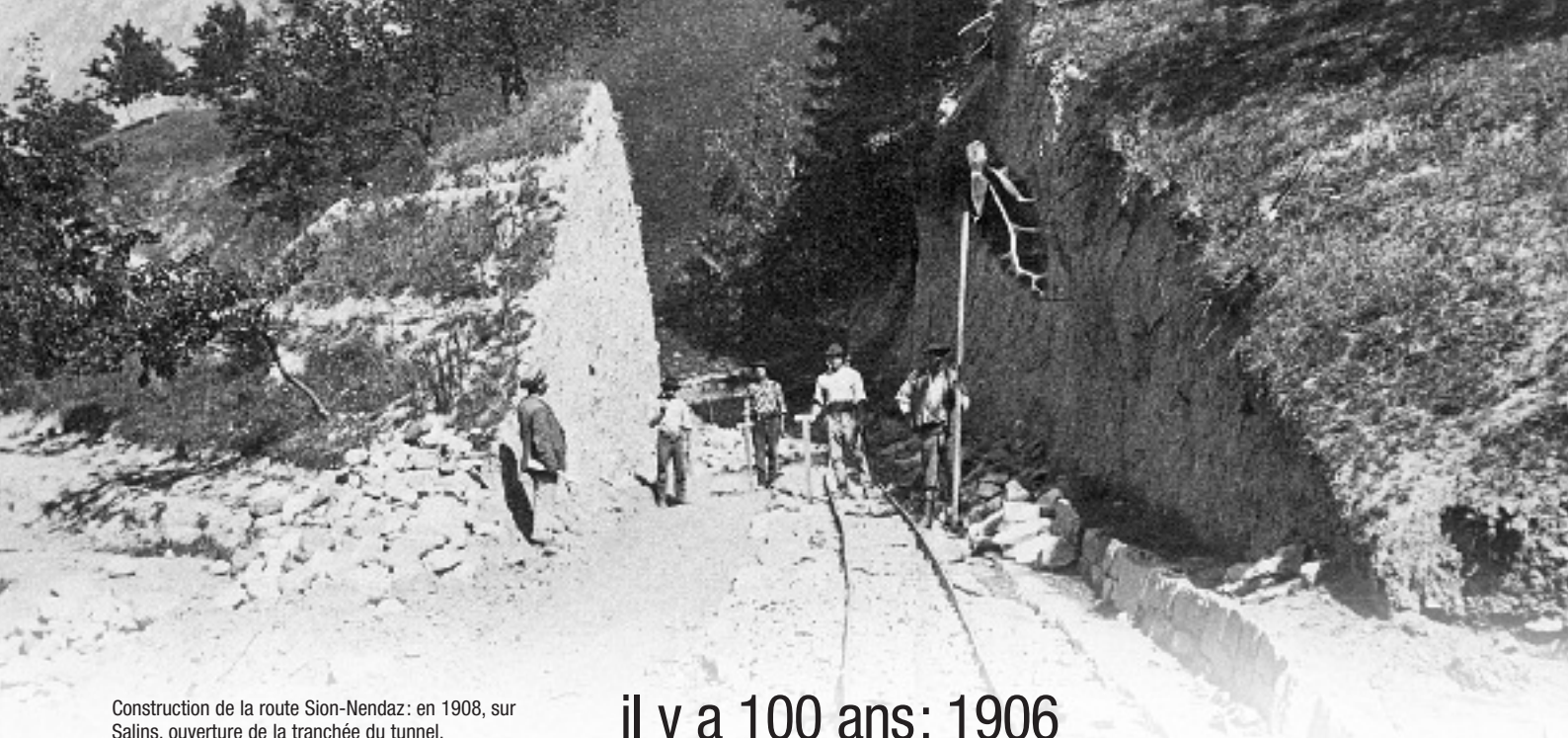
1950 Sion

### ADRESSE COURRIER

Bureau des échanges linguistiques

Planta 3

1950 Sion



Construction de la route Sion-Nendaz : en 1908, sur Salins, ouverture de la tranchée du tunnel.

## il y a 100 ans : 1906

par Simon Germanier

### II «L'ANNÉE DU SIÈCLE» PEUT-ÊTRE

#### 2<sup>e</sup> partie. La route Sion-Nendaz

Dans l'introduction de ce long article (voir NP N° 93, page 9) nous expliquons le contexte socio-économico-politique qui présidait aux bouleversements des modes de vie qu'allaient connaître tant le Valais que Nendaz au tout début du 20<sup>e</sup> siècle. Pour Nendaz plus particulièrement, nous mettons en exergue deux dates historiques : le 28 janvier 1906 (pour l'arrivée de l'électricité, histoire que nous avons contée dans les deux derniers numéros de NP) et le 30 novembre 1906, date de «naissance» de la route Sion-Nendaz. Route constituant le deuxième volet de notre article. Que voici.

#### Préambule

Ne récrivons pas l'Histoire déjà écrite, d'autant qu'elle l'a été magistralement. «L'Histoire de la route de la vallée» est le texte majeur du livre «Nendaz, hier et aujourd'hui», de Cyrille Michelet, paru en 1977, grâce à l'appui de la commune (pages 51 à 87). Nous vous invitons chacune et chacun à le lire, ou à le relire.

Notre intention se limite à remettre brièvement les faits en mémoire, alors même qu'ils ont 100 ans. Et à glisser par-ci, par-là, quelques informations inédites que l'auteur précité avait négligé, ou ignorait.

#### De 2006, faire retour à 1906

Dans nos esprits, aujourd'hui, le

débouché en plaine du Val de Nendaz évoque sans ambiguïté l'agglomération sédunoise. Une logique qui n'avait pas cours en 1906. Il y a un siècle le point de convergence entre Nendaz et le reste du monde était clairement fixé à Aproz. Aproz était le nœud des communications entre plaine et montagne. Jusqu'à Aproz venaient de la plaine environnante les chars tractés - très rarement motorisés - depuis Aproz partaient vers les villages du haut les mulets et les hommes, chargés. Car à Aproz on pouvait traverser le Rhône. C'était avant l'ère de l'automobile.

Ceci explique pourquoi, en 1905, le Conseil communal lance l'idée novatrice, voire révolutionnaire - elle a l'effet d'une bombe d'ailleurs - de construire une route à char qui, depuis Aproz, grimperait vers Baar puis vers tous les autres villages de Nendaz. Rapidement on souhaite connaître l'avis de la population sur le sujet : on organise une consultation informelle, même si elle a l'allure d'une assemblée primaire. Le résultat est un second coup de théâtre : le 20 août 1905, 501 citoyens sur 641 (soit 78%) se déplacent pour donner leur avis ; 446 acceptent (89%) et 55 refusent.

Informelle, l'assemblée ? Pourquoi ? Parce que la décision de créer une route de ce type appartient au canton. Alors, fort d'un soutien populaire presque unanime, le Conseil communal

- I Les notables
- II «L'année du siècle» peut-être
- III Florilège

écrit au Conseil d'Etat en lui demandant de confier le dossier à ses ingénieurs. La commune y mettra son écot certes, à hauteur des participations prescrites par la loi.

Les finances, justement ? C'est à leur aune que l'on mesure véritablement le courage dont le Conseil communal a fait preuve. Quelles sont les ressources communales en...1904 ? Les comptes enregistrent une recette d'impôt totale annuelle de... Fr. 15'092.70 ; le bilan affiche Fr. 37'193.40 d'actifs et Fr. 71'469.15 de passifs. Et l'on veut s'offrir une route ? Même s'il ne s'agit que de participations il faudra y mettre un sérieux coup de pouce.

On sait aujourd'hui comment le destin a souri aux audacieux : la mise en valeur des eaux de la Printse à des fins de production d'électricité a permis les ressources nécessaires. L'accord avec Gregor Staechelin, dont nous venons de parler, posait un premier jalon. Les autres suivront. La concession octroyée le 28 janvier 1906 constitue un très sérieux atout pour étayer le bien fondé de la requête de 1905. Nendaz a les moyens de payer les premiers kilomètres de route. On affine les plans.

#### Un décret adopté en une seule matinée

En séance du 13 juin 1906 le Conseil communal décide d'insister auprès du





Le contour des Crêtes Blanches avant d'arriver à Haute-Nendaz.

Département des Travaux Publics pour que le dossier de la route soit soumis au Grand Conseil. Il est entendu ; l'affaire est inscrite à l'ordre du jour de la session de novembre qui suit.

La délibération a lieu le 30 novembre 1906. La lecture de son procès-verbal est instructive. Le principe même de la route n'est combattu par personne ; ni le fait que le canton privilégie son point de départ à Sion, ce qui lui permet au passage de desservir aussi Salins et, plus loin, Veysonnaz. Le débat se cristallise sur le sort fait au

tronçon Aproz-Baar demandé initialement par le Conseil communal. Le Conseil d'Etat veut bien l'envisager, mais comme «route de deuxième classe», ce qui lui coûterait moins cher - et par conséquent augmenterait d'autant les participations communales. Cette façon de faire est combattue essentiellement par l'avocat et député contheysan Raymond Evêquoz, éminente personnalité de l'époque, à qui les Nendards confient souvent la défense de leurs intérêts de tous genres. Sur ce coup-ci le député joue à fond la carte du district et met en

avant l'impérieuse nécessité des rapports intercommunaux par-delà le Rhône. Il faut donc deux routes jusqu'à Baar, qu'une provienne de Sion c'est un fait non contesté, qu'une autre provienne d'Aproz c'est indispensable. Et toutes deux doivent être reconnues de «première classe». Raymond Evêquoz trouve deux appuis de poids pour soutenir sa thèse. Le premier provient du Haut-Valais et s'appelle Alexandre Seiler, le fondateur de la célèbre dynastie hôtelière de Zermatt. Ce soutien-là n'a guère besoin d'explications. Le député a une évidente sympathie pour les Nendards depuis une fameuse élection complémentaire au Conseil d'Etat le 7.2.1904 ou il y fait chez nous un résultat canon. Le deuxième est plus inattendu et provient de l'autre extrémité du canton ; le député H. de Torrenté abonde dans le même sens. Ce jour même le Conseil d'Etat ne propose-t-il la construction d'une route sur rive droite de la Vièze pour relier Monthey à Troistorrens alors qu'il en existe une déjà sur rive gauche ? Et puis, il pourrait énoncer d'autres cas similaires. Alors pourquoi pas deux routes vers Nendaz, du moins jusqu'à Baar ?

Le large faisceau des appuis et la notoriété des intervenants fait le reste. On corrige sans sourciller le projet du Conseil d'Etat : les deux tronçons de route sont reconnus d'égale importance,



Construction de la routes Sion-Nendaz : en 1913, franchissement de l'Ogeintse, à Beuson.

tous deux de «première classe». Le débat est clôt.

Puis intervient encore M. Kuntschen, le chef du Département des Travaux Publics, qui requière l'urgence, ce qui permet de passer sans autre aux seconds débats (que la loi, en temps ordinaire, prévoit sur deux sessions distinctes). On s'exécute immédiatement, un seul député demandant la parole pour une considération d'ordre général. Puis on passe au second vote.

Le «décret concernant la construction d'une route carrossable dans la vallée de Nendaz» est approuvé. Son art. 1 précise: «Sion-Salins-Baar-Nendaz» et «Aproz-Baar-Nendaz» quant aux tracés; son art. 4 précise que l'Etat en paiera le 50% et les communes intéressées le reste.

Tout ceci en une seule matinée. Pour Nendaz, historique.

#### Place à l'ouvrage

Les travaux commencent un an et demi plus tard, en 1908. Trois premiers kilomètres jusqu'à Arvillard, que l'on ouvre à la circulation le 21 mars 1909. Mais il s'agit d'une route dont

on peine, aujourd'hui, à imaginer le façonnage. Le rapport annuel du Conseil d'Etat de 1908 nous en fait la description que voici.

*Cette route est construite selon toutes les règles de l'art, soit avec pavage en hérisson, bouteroues taillées et fin gravelage. L'empierrement établi sur 3.50 est formé de moellons posés de champ et à la main puis battus à la masse sur le fond de l'encaissement dressé au profil normal. En raison des grands inconvénients que présentent les fossés par le fait qu'ils augmentent la zone inutilisable de la route, nous avons, pour assurer l'écoulement des eaux dans les tranchées, établi au bas des talus, une cunette pavée accolée à un mur ou perré. Cette solution est très avantageuse dans nos montagnes où l'arrosage se pratique sur une si grande échelle. Nous espérons avoir réalisé le type de route de montagne qui réunit les meilleures conditions techniques.*

En fin 1910 la route est à Baar; en 1912 elle atteint Brignon, le 1.11.1913 elle est ouverte à la circulation jusqu'à Beuson, elle arrive à Basse-Nendaz en

1915 un peu retardée par la guerre. Elle a une longueur totale de 10km050, une pente maximum de 7% et une largeur utile de 4m50. Au rang des ouvrages d'art on décompte un tunnel de 20 mètres (sur territoire de Salins), un pont en bois, sept ponts de pierre dont le principal est celui franchissant la Printse. Les travaux ont coûtés Fr. 342'000.-

La commune est financièrement à bout de souffle. C'est elle qui freine les ingénieurs cantonaux; eux ont déjà dressés des plans jusqu'à Haute-Nendaz. Il faut attendre 1922 pour entreprendre de nouveaux travaux qui, soit dit en passant, démarrent poussivement. A force de pétitions, alternant avec les atermoiements, on arrive au «grand village». On est en 1925.

En 1922 le Conseil communal doit en plus discuter de sa participation sur le tronçon qui, depuis Beuson, va devoir desservir Veysonnaz. Plus personne ne semble songer à la «route de première classe» entre Aproz et Baar. On n'en parlera plus d'ailleurs. Le beau débat du 30 novembre 1906, sur ce point du moins, aura été vain. ■



Construction de la route Sion-Nendaz: en 1923, équipe d'ouvriers à la croisée du chemin montant vers Fond Oua depuis Sornard.



photo. Guillermin

## avis aux organisateurs de manifestations

par la commission «sport, animation, culture»

Jusqu'à ce jour les demandes d'aides financières formulées par les sociétés locales, les organisateurs de manifestations, voire les individus, dans les domaines sportif et culturel, étaient traitées cas par cas sans directives pré-établies. Ce mode de faire devenant difficilement applicable, la commission «sport, animation et culture» a proposé l'adoption d'un cadre décisionnel sommaire équivalent, toute proportion gardée, à un règlement. Le Conseil communal a décidé, en séance du 22.5.2006 d'accepter ce dispositif. Nous reproduisons ci-après son texte intégral. Et nous invitons tous les requérants potentiels d'aides de ce type à s'y conformer désormais.

### Le Conseil communal décide :

d'arrêter le cadre sommaire suivant pour les octrois d'aides financières ponctuelles aux sociétés locales et aux organisateurs de manifestations publiques.

1. La mise à dispositions des locaux publics est accordée selon les règles fixées par :
  - le règlement d'utilisation des salles de gymnastique et autres locaux publics du 15.7.2004; respectivement par le règlement d'utilisation de l'abri PC de Brignon du 11.8.1994;
  - l'art. 10 du règlement pour les manifestations publiques du 15.1.2004.
2. La mise à disposition des services communaux, de véhicules et de

matériel correspondants est accordée selon les règles fixées par :

- le règlement pour les manifestations publiques du 15.1.2004.

3. La mise à disposition de terrains et d'installations sportives propriétés publiques est réglée par convention, voire par contrats, spécifiques.

4. Les octrois d'aides ponctuelles, directes et indirectes, sont décidés cas par cas, dans le cadre des crédits budgétaires disponibles et du plan financier quadriennal.

a. Les demandes de ce genre doivent être formulées par écrit, avant la mi-septembre, et accompagnées d'informations précises et détaillées relatives :

- à l'identité du requérant et à son statut individuel ou collectif;
- à l'objet de la requête, sa description, son coût détaillé, sa durée; la forme de l'aide souhaitée, son ordre de grandeur, sa motivation et la justification d'une mise de fonds publics;
- à l'intégration, tant du requérant que du projet, dans la vie sociale locale;
- l'estimation du cercle des bénéficiaires potentiels possibles du projet; ainsi que de son impact souhaité.

b. Les éléments suivants sont pris en compte dans l'analyse d'opportunité d'une entrée en matière :

- caractère local ou non du requérant comme du projet;
- aspects financiers, éventualité ou non de disposer d'autres ressources;
- intérêt public, voire impact présumé;
- caractère collectif, semi-collectif, individuel;
- nature du projet: neutre, événementiel, promotionnel;
- octrois, récents ou passés, d'autres formes d'aides au requérant par la commune.

c. Les aides octroyées peuvent être de diverses natures :

- octroi à fonds perdus;
- octroi de prêts sans intérêt;
- garantie de déficit: pour les manifestations à caractère événementiel, promotionnel et périodique. Dans ce cas les garanties fournies sont dégressives dans le temps et considérées comme «aide au lancement»;
- acquisition de «produits», au sens large du terme.

d. L'évaluation des demandes d'aides ponctuelles en fonction des critères ci-dessus incombe à la commission «sport, animation et culture». Celle-ci dresse un préavis sommairement argumenté et chiffré, à l'intention du Conseil communal qui décide.

5. Les aides ponctuelles octroyées supérieures à Fr. 5'000.- doivent être signalées par les bénéficiaires par une mention du type: « manifestation organisée avec l'aide de la commune de Nendaz».

Les aides ponctuelles octroyées supérieures à Fr. 10'000.- doivent être traitées par les bénéficiaires selon les règles usuelles du sponsoring (mentions publicitaires - panneaux - etc.).

COMMUNE DE NENDAZ

Le Président : F. Dumas

Le Secrétaire : Ph. Charbonnet

Par ailleurs, lors de la même séance, le Conseil communal a également arrêté le principe d'instaurer une «rubrique budgétaire nouvelle» destinée à créer le cadre d'un subventionnement futur des sociétés locales.

Si les principes y sont fixés le cadre budgétaire lui-même n'est pas encore arrêté. Ceci devrait se faire lors de l'élaboration du «budget 2007/plan financier 2008/2010».

Nous y reviendrons donc dans une prochaine édition dès que l'incidence financière pourra être déterminée.

## Manifestations 2006-2007 de la commission «sport-animation-culture»

Du 22 juillet au 20 août	Exposition de l'Association Art Vivant à l'auberge du Bleusy avec la participation de M <sup>me</sup> Béatrice Kamerzin, sculptrice - MM. Gérald Solliard et Michel Debons, peintres.
29 juillet 2006	Vernissage de l'exposition d'art au Bleusy
25 août 2006	Conférence de Bernard Stamm, à la Biolette, Basse-Nendaz, à 20h (Traversée de l'Atlantique en monocoque), voir ci-après
29 septembre 2006	Plans-Fixes: projection du film Marie-Louise Fournier, sourde militante, au CO, Basse-Nendaz, à 20h, voir ci-après
Automne 2006	Connaissance du Monde: l'Islande
Du 24 au 28	
décembre 2006	Comédie musicale à la Biolette, Stéphane Stas
Printemps 2007	Connaissance du Monde: le Tibet
22 avril 2007	Journée Nendette à Sion expo

*Sous réserve de modifications*

### Bernard Stamm

**Vendredi 25 août 2006, 20h**

**Salle de la Biolette, Basse-Nendaz**

Après le succès de la conférence de Mike Horn l'automne passé, la commission sport-animation et culture et la commission scolaire proposent aux élèves du cycle d'orientation et de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaire une conférence de Bernard Stamm.

À 37 ans, Bernard Stamm, Vaudois d'origine, entre en fanfare dans la cour des grands, en remportant le record de la traversée de l'Atlantique sur le monocoque qu'il a, en orfèvre, construit de ses mains. Une superbe performance exécutée en huit jours avec la complicité de trois équipiers de talent et applaudie le 6 février 2001. Avant d'écrire une si prestigieuse partition, Bernard Stamm a composé une multitude de mélodies, pour la plupart marquées au sceau du culot.

Son parcours laisse pantois tous les observateurs tant il est atypique. Bûcheron, convoyeur, mécano... Tour à tour, Bernard a exercé tous les métiers sans jamais rechigner à la tâche, sans jamais douter un seul instant qu'il accomplirait son rêve d'océans et de courses.

Skipper d'un multicoque de croisière avec lequel il parcourra plus de 30 000 milles l'an, Bernard enchaîne les places sur les podiums.

Si ce rêve fou a pu aboutir c'est incontestablement grâce à la détermination et la volonté de Bernard Stamm. C'est également parce que sa loyauté et son sens de l'amitié ont su donner du souffle à un projet enrichi par ces valeurs devenues rares.

Cette conférence est planifiée le premier vendredi de la rentrée... pour que cet aventurier donne du courage et de l'élan à nos jeunes!



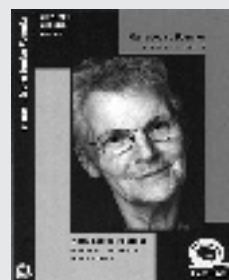
### Marie-Louise Fournier - Sourde militante

**Vendredi 29 septembre 2006, 20h**

**Salle de gym du Cycle, Basse-Nendaz**

Depuis près de 30 ans, l'Association films Plans-Fixes réalise des portraits filmés de personnalités de Suisse romande dans le but de conserver une mémoire vivante de notre époque. Actuellement, la collection compte 225 films accessibles au public.

Entrée libre



## **Lotos et concerts 2006/2007** (sous réserve de modifications)

### **LOTOS**

#### **Octobre 2006**

- 1 Ski-club Arpettaz - salle de gymnastique de La Biolette
- 8 Eglise de Basse-Nendaz, salle de gymnastique de La Biolette
- 15 Chœur St-Michel, salle de gymnastique de La Biolette
- 21 Fanfare La Concordia - salle de gymnastique de La Biolette
- 28 La Chanson de la Montagne - salle de gymnastique de La Biolette

#### **Novembre 2006**

- 4 Chœur La Davidica - salle de gymnastique de La Biolette
- 5 Chœur de l'Amitié - salle de gymnastique à Baar
- 11 CMS - salle de gymnastique de La Biolette
- 18 FC Nendaz - salle de gymnastique de La Biolette
- 26 FC Aproz - salle de gymnastique d'Aproz

#### **Décembre 2006**

- 3 Les Brancardiers - salle de gymnastique de La Biolette
- 10 HC Nendaz - salle de gymnastique de la La Biolette
- 16 Chœur La Caecilia - salle de gymnastique de Fey
- 17 Parti socialiste - salle de gymnastique d'Aproz
- 30 Les Amis de Saclentse - auberge du Bleusy

#### **Janvier 2007**

- 7 Club de Montagne de Fey - salle de gymnastique de Fey
- 13 Chapelle de Brignon - salle de gymnastique de La Biolette
- 20 Centre missionnaire - salle de gymnastique de La Biolette
- 21 Fanfare l'Echo du Mont - salle de gymnastique d'Aproz
- 27 E]Echochoyeu de Ninde - salle de gymnastique de La Biolette

#### **Février 2007**

- 4 Société du Secours Mutuel - salle de gymnastique de La Biolette
- 10 Fanfare La Rosablanc - salle de gymnastique de La Biolette
- 18 Chœur Le Muguet - salle de gymnastique d'Aproz
- 25 Eglise de Fey - salle de gymnastique de Fey

### **CONCERTS**

#### **Mars 2007**

- 3 Fanfare l'Echo du Mont - salle de gymnastique de La Biolette
- 10 Chœur St-Michel - église de Haute-Nendaz
- 16 Fanfare La Rosablanc - salle de gymnastique de La Biolette
- 17 Fanfare La Rosablanc - salle de gymnastique de La Biolette
- 18 Chœur La Caecilia - église de Fey
- 24 Fanfare La Concordia - salle de gymnastique de La Biolette
- 31 E]Echochoyeu de Ninde - salle de gymnastique de La Biolette

#### **Avril 2007**

- 14 La Chanson de la Montagne - salle de gymnastique de La Biolette
- 21 Chœur Le Muguet - église d'Aproz
- 22 Chœur La Davidica - salle de gymnastique de La Biolette
- 28 Chœur de l'Amitié - chapelle de Baar



## Journée «découverte de notre forêt»

du 19 mai 2006 - classes primaires de Nendaz, par Yves-Alain Fournier

Ecoforêt (trriage forestier), Nendaz sports et la commission scolaire ont organisé une journée en forêt pour les écoles primaires de Nendaz.

Les buts principaux de cette journée étaient :

- l'activité physique (marche de 3 heures en forêt),
- la découverte et une meilleure connaissance de notre forêt et de notre région,
- la présentation du travail des 4<sup>e</sup> primaire de Nendaz sur le thème de la forêt,
- une journée conviviale et de rencontre pour les classes.

Le long du parcours, 5 postes ont été

présentés par les bûcherons sur la forêt, son utilité et l'activité d'un triage forestier. Des panneaux explicatifs réalisés par les élèves de 4<sup>e</sup> primaire de Nendaz, constituaient la base de la présentation de ces postes.

Les échos de cette journée ont été excellents et au nom des élèves, nous pouvons dire un grand merci :

- aux bûcherons du triage forestier, qui ont présenté avec «grande compétence» et grand plaisir les différents postes,
- à Marie-Cathy, Marie-Cécile, Marie-Danièle, Gérard et Patrice, les enseignants de 4<sup>e</sup> primaire qui ont motivé

et accompagné les élèves de 4<sup>e</sup> primaire pour la préparation des panneaux,

- à tous les autres enseignants qui ont accompagné leurs élèves dans la bonne humeur,
- aux bénévoles, à la Seba, aux Bienfaits de la Printse, à l'équipe d'IGN, au bon Dieu de Ninde qui a réussi à planifier une journée ensoleillée dans une semaine passablement humide,
- à mes «collègues» Patricia Conti et Fred Bourban pour leur engagement à la réussite de cette journée.

A refaire !



photos Guillermin



photos Guillermin

## Patrouilleuses et patrouilleurs

### rappel

#### Aux parents des élèves de Haute-Nendaz, de Brignon, de Beuson et d'Aproz

La commission scolaire a proposé en 2001 un concept de sécurité permettant d'améliorer la sécurité des enfants (chemins d'école et alentours de l'école). Nous voulons maintenir ces services pour la sécurité de vos enfants et espérons pouvoir compter sur suffisamment de personnes bénévoles pour la rentrée 2006.

Dans ce but, nous faisons appel à votre collaboration pour assurer 1 ou 2 ou 3 services par semaine (1 semaine complète comprend 18 périodes de 15 minutes).

Rappel concernant ce service :

- assuré quatre fois chaque jour, 1 adulte vient pour la traversée de la route cantonale ;

- l'instruction et le matériel sont prévus par la police municipale, les assurances sont prises en charge par le BPA (bureau de prévention des accidents) ;

- une planification annuelle des surveillances est organisée ;
- une armoire pour le rangement du matériel est installée sur place ;
- exemple d'horaires de traversée (15 minutes).

08h05 - 08h20 11h35 - 11h50

13h05 - 13h20 16h35 - 16h50

- ce service n'est pas rémunéré, mais un souper est organisé en fin d'année.

Ce service de patrouilleurs peut être accompli par des parents (pas uniquement les parents des petits degrés scolaires), des retraités, des personnes sans activité...

Il faut également relever que ce système vous décharge, car vous n'êtes plus

obligés d'accompagner quatre fois par jour votre enfant pour la traversée de la route.

Pour les personnes intéressées, merci de participer aux différentes rencontres (discussion et planification) qui auront lieu le jeudi 17 août 2006 :

- Sornard - Igier  
08h30 - 09h00
- Beuson - devant le café de Beuson  
09h30 - 10h00
- Brignon - arrêt postal  
10h05 - 10h30
- Aproz - arrêt postal  
11h00 - 11h30

Ces services seront organisés uniquement avec une participation suffisante des parents. ■

## gros plan

### Entrée en vigueur de la taxe de promotion touristique

Le dossier est probablement encore dans les mémoires. Nous lui consacrons l'entier du N° 91 - janvier 2006 de Nendaz Panorama. Nous publions alors le texte intégral du nouveau règlement communal (pages 4, 5 et 6) soumis au verdict populaire.

L'assemblée primaire réunie le 1<sup>er</sup> février 2006 acceptait ce nouveau règlement par 258 voix contre 152. Ce résultat était ensuite publié par le Nendaz Panorama N° 93.

En séance du 5 avril 2006 le Conseil d'Etat valaisan a homologué ce règlement avec effet au 1.4.2006.

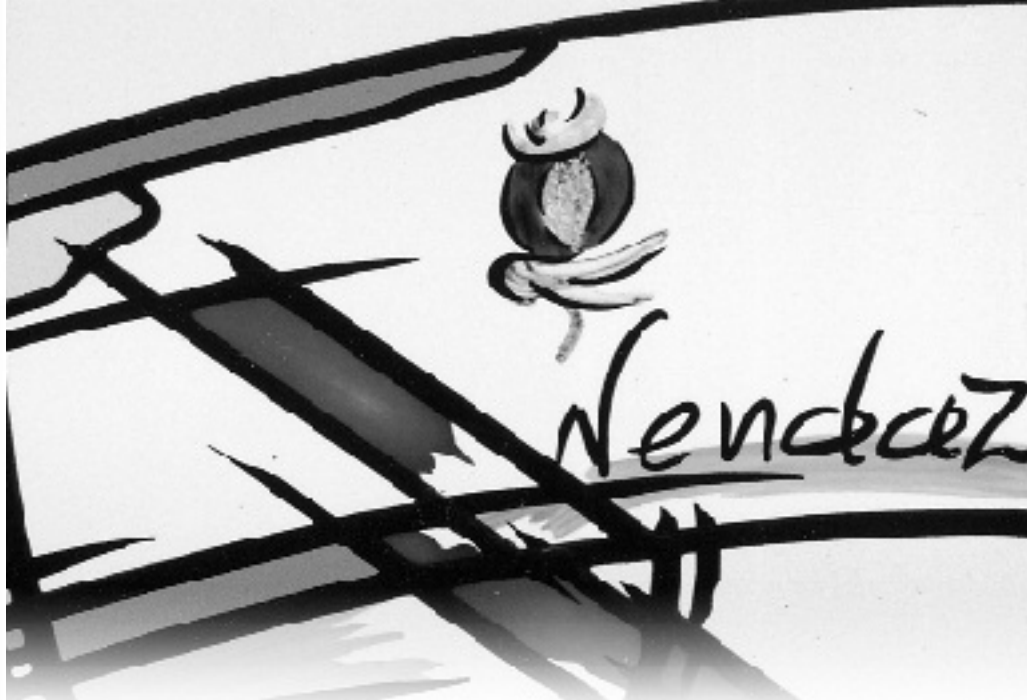
Restait ainsi à fixer les modalités d'entrée en vigueur.

### Le Conseil communal prend deux décisions

1. Les conditions préalables étant remplies la mise en vigueur de la Taxe de Promotion Touristique peut être promulguée.

- Pour les assujettis en vertu de l'exercice d'une activité indépendante l'entrée en vigueur correspondra à la date d'homologation, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> avril 2006. Une première facture sera établie en 2006 encore, portant sur 9 mois (pro rata temporis).
- Pour les logeurs (loueurs d'appartements et de chalets) la problématique est différente dans la mesure où ceux-ci sont déjà astreints à contribution par le biais de la taxe d'hébergement (que la T.P.T. remplacera). Pour ne pas créer une distorsion, voire une double imposition temporaire, il était nécessaire de coordonner le changement de régime avec le tournant de l'année touristique en cours (1.11.2005 au 30.10.2006). Pour les logeurs donc la T.P.T. entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006. La première facturation s'opérera en 2007 et portera sur 14 mois (1.11.2006 au 31.12.2007).

Elle sera ensuite annualisée. Pour les logeurs toujours, un courrier  
*(suite en page suivante)*



## les décisions du conseil communal

juin 2006

Deux séances du Conseil en juin dernier. Mais avec des menus copieux, le procès-verbal en rendant compte nécessitant pas moins de 32 pages, sans compter celles des 4 documents annexés.

On y a parlé d'autorisations de construire bien sûr, mais aussi d'adjudications de travaux, de gestion de personnel, d'informatique, d'établissements publics, des écoles, d'agriculture, de résidences secondaires, de finances, d'aide sociale, de tourisme, etc.

Comme d'ordinaire voici un bref aperçu de détail.

### Adjudications de travaux

- Réhabilitation de la Step de Bieudron. Travaux de serrurerie liée au traitement biologique: à l'entreprise Luigi Silvilotti Sàrl, pour Fr. 156'000.-
- Travaux sur les digues de protection: à l'entreprise Epiney SA, pour Fr. 365'000.
- Clôtures et portails: à l'entreprise Margelisch, Chabbey et Cie SA, pour Fr. 63'000.-
- Travaux d'adductions d'eau potable et d'installation de collecteurs d'égouts sur le tracé des conduites d'aménée du gaz naturel entre Aproz et Haute-Nendaz.
- Lot III:  
La Fontaine/Basse-Nendaz:

génie-civil:

Liebhauser et Délèze SA,  
pour Fr. 640'000.-

appareillage:

Praz Tech SA, pour Fr. 177'000.-  
Lot V:

La Poya/Haute-Nendaz:

génie-civil: Batigroup SA,  
pour Fr. 841'000.-

appareillage:

Claivaz-Schneiter et Cie SA,  
pour Fr. 153'000.-

L'adjudication du lot IV, Basse-Nendaz/La Poya, n'a pas été faite, la commune renonçant pour l'instant à ces travaux pour des raisons budgétaires.

Ce dossier sera réexaminé sous une autre forme.

- Réfection du chemin reliant Brignon à La Crête de Brignon: à l'entreprise Dénériaz SA, pour Fr. 265'000.-

### Approbation de projet

- Un projet de vidange totale du barrage de Cleuson, entre février et mai 2007, a été préavisé par le Conseil communal. Celle-ci devrait permettre à E.O.S. des travaux de réfection des organes de prise d'eau et de vidange de fond.

### Personnel communal

- Le Conseil communal a procédé aux engagements suivants:



informatif personnalisé sera prochainement adressé à tous les propriétaires de résidences secondaires.

2. La mise en œuvre de la Taxe de Promotion Touristique nécessite la désignation d'un groupe d'experts chargé de traiter et d'uniformiser les principes d'application. En termes juridiques, de définir une «jurisprudence d'application». Ce groupe sera donc chargé de préavis pour le Conseil communal les décisions à prendre sur réclamations ; mais aussi, et préalablement aux facturations, de se déterminer au sujet de tout un lot de questions pratiques d'ordre général qui se posent avant même les premières taxations. Le Conseil communal vient de désigner, pour faire partie de ce groupe d'experts:

- M. Jacques Fournier, docteur en droit, Haute-Nendaz (qui présidera le groupe);
- M. Eric Dussex, comptable de la Société de Développement;
- M<sup>lle</sup> Noëlle Michelet, responsable de la parafiscalité communale.

• M<sup>me</sup> Sylvie-Anne Fournier, Basse-Nendaz, comme concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette, en remplacement d'une démissionnaire.

• M<sup>lle</sup> Elisa Charbonnet, Haute-Nendaz, en qualité de stagiaire MPC (maturité professionnelle commerciale) auprès du service social.

#### Autres décisions

- Approbation des comptes 2005 de la Bourgeoisie et de la Municipalité. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 5'966'853.02 et une fortune augmentée de Fr. 1'809'640.15 les comptes 2005 de la Municipalité sont les meilleurs jamais présentés à une assemblée primaire à Nendaz. Comme d'habitude une publication complète des comptes 2005 à la population a été effectuée.

- Un emprunt auprès de la B.C.V. d'un montant restant d'environ 4,9 mil-

lions, au taux d'intérêt de 4,0625%, arrivait à échéance au 30.6.2006.

Le Conseil communal a décidé son renouvellement auprès du même établissement au taux de 2,888% pour une durée de 5 ans.

- Nendaz sera « invitée d'honneur » lors de la 28<sup>e</sup> édition de Sion-Expo qui aura lieu du 20 au 29 avril 2007. Le Conseil communal a répondu ainsi à une invitation de la société organisatrice.

- Le Conseil communal a été appelé à consultation au sujet de la révision de deux projets de lois cantonales: la loi sur l'agriculture et le développement rural et la loi sur le tourisme. Dans les deux cas il a émis des préavis.

Par ailleurs il a également formulé son point de vue au sujet de l'avenir des dispositions à l'étude concernant les résidences secondaires.

## Assemblée primaire du 29 juin 2006

«Petite assemblée» ce dernier jeudi de juin, puisque le secrétaire communal dénombre 22 citoyens présents dans la salle alors que le président Francis Dumas ouvre les délibérations. Comme d'habitude cela se passe dans la salle de gymnastique du Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz, il est 20 heures.

L'assemblée primaire et bourgeoisiale se déroule selon l'ordre du jour suivant.

1. Elle accepte sans modification le procès-verbal de la dernière séance (1.2.2006).
2. Elle accepte les comptes 2005 de la Bourgeoisie, qui présentent un excédent de recettes de Fr. 13'335.61.
3. Elle accepte les comptes 2005 de la Municipalité, qui présentent un excédent de recettes de Fr. 3'662'711.45.
4. Pour la première fois de son histoire l'assemblée primaire doit se prononcer sur l'octroi de crédits complémentaires pour le budget 2006. Avant d'engager la délibération le président informe les citoyens d'un changement intervenu après la publication de l'information officielle sur le sujet (voir Nendaz Panorama n° 94, page 8). En effet, l'ouverture des soumissions relatives aux travaux effectués conjointement avec l'amenée du gaz naturel entre Aproz et Haute-Nendaz a laissé apparaître d'importantes différences de coûts par rapport aux devis. Le Conseil commu-

nal s'est vu ainsi contraint de réduire en conséquence le programme des travaux de manière à rester dans un cadre financier acceptable. Un lot prévu, entre Basse-Nendaz et La Poya, a donc été purement et simplement radié de l'ordre du jour.

Ceci expliqué l'assemblée primaire a décidé:

- l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 880'000.- pour les travaux d'eau potable;
- l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 640'000.- pour les travaux d'eaux usées;
- la suppression des crédits accordés pour des objets qui ne seront pas réalisés en 2006:
  - le goudronnage de la route des Ecluses : Fr. 240'000.- ;
  - la salle des travaux manuels au C.O. : Fr. 210'000.- net;
  - le goudronnage de parkings: Fr. 100'000.-
- 5. L'assemblée bourgeoisiale s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur de l'agrégation de nouveaux bourgeois de Nendaz. Il s'agit de M. Boris Brodt (agent de la police municipale), son fils et sa fille à Haute-Nendaz; ainsi que de M<sup>me</sup> Gabrielle Praz Graidia, son mari et leur fils, actuellement domiciliés à Genève.
- 6. Au chapitre des divers le président enregistre une question à caractère personnel, puis constate que la parole n'est plus demandée.

L'assemblée est levée à 20h40.

# Sirène d'alarme

Cela s'est passé samedi 24 juin dernier. A 21 h 14.

Beaucoup se passionnaient, devant leur téléviseur, pour le match Allemagne-Argentine, premier des quarts de finale du Mondial. Lorsque, soudain... les sirènes d'alarme de Nendaz rugissent.

Que se passe-t-il? Car nous ne sommes point dans le créneau horaire des exercices périodiques. On fait quelques

coups de fil à des responsables communaux. On s'interpelle entre voisins.



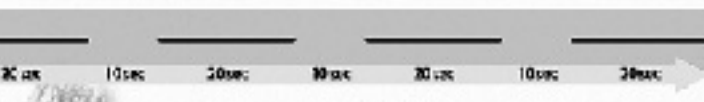

A l'heure qu'il est nous n'avons toujours pas d'explications satisfaisantes au sujet de l'incident. Car ce ne fut bel et bien qu'un incident. La foudre demeure le principal suspect.

Tirons de l'évènement une leçon simple: que faut-il faire en cas d'alar-

me à la population? Peu savent qu'ils ont une réponse à cette question en quasi permanence...sous la main. Oui.

Ouvrez votre annuaire téléphonique officiel en le commençant... par la fin. Vous y trouverez rapidement deux pages d'instructions.

Dont voici la première.

Alarmierung der Bevölkerung	Alarme transmise à la population	Allarme trasmesso alla popolazione
		
		
<p><b>Allgemeiner Alarm</b> Der Allgemeine Alarm ist vorgesehen auf eine allgemeine Gefahr der Bevölkerung hin zu geben. Er ist durch ein bestimmtes Signal zu geben. Die Bevölkerung ist durch diesen Alarm zu informieren und sich entsprechend zu verhalten.</p> <p>Was tun beim Allgemeinen Alarm?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- In Ruhe sein</li> <li>- Anweisungen der Behörden befolgen</li> <li>- Nicht in Panik verfallen</li> <li>- In die entsprechenden Sammelstellen gehen</li> </ul>	<p><b>Alarme générale</b> L'alarme générale est un son continu, continu pendant 1 minute, suivi d'un silence pendant 1 minute. Elle est destinée à informer la population d'une situation d'urgence et à lui faire connaître les mesures à prendre.</p> <p>Que faire en cas d'alarme générale?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester calme</li> <li>- Suivre les instructions des autorités</li> <li>- Ne pas paniquer</li> <li>- Aller dans les lieux de rassemblement indiqués</li> </ul>	<p><b>Allarme generale</b> L'alarme generale è lo stesso segnale continuo, continuo durante 1 minuto, seguito da un silenzio per 1 minuto. È destinata a informare la popolazione di una situazione di emergenza e a farle conoscere le misure da prendere.</p> <p>Che fare in caso d'allarme generale?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restare calmi</li> <li>- Seguire le istruzioni delle autorità</li> <li>- Non farsi prendere dal panico</li> <li>- Andare nei luoghi di raccolta indicati</li> </ul>
		
		
<p><b>Wasseralarm</b> Verdient nach dem Zeichen "Wasser Alarm".</p> <p>Der Wasseralarm ist ein Signal, das die Bevölkerung über eine Gefahr durch Wasser informiert. Er ist durch ein bestimmtes Signal zu geben. Die Bevölkerung ist durch diesen Alarm zu informieren und sich entsprechend zu verhalten.</p> <p>Was tun beim Wasseralarm?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gelassenheit bewahren</li> <li>- Nicht in Panik verfallen</li> <li>- In die entsprechenden Sammelstellen gehen</li> </ul>	<p><b>Alarme-eau</b> L'alarme-eau est un signal, qui est destiné à informer la population d'une situation d'urgence due à l'eau. Elle est destinée à informer la population d'une situation d'urgence et à lui faire connaître les mesures à prendre.</p> <p>Que faire en cas d'alarme-eau?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester calme</li> <li>- Suivre les instructions des autorités</li> <li>- Aller dans les lieux de rassemblement indiqués</li> </ul>	<p><b>Allarme acqua</b> L'alarme acqua è un segnale, che è destinato a informare la popolazione di una situazione di emergenza dovuta all'acqua. È destinata a informare la popolazione di una situazione di emergenza e a farle conoscere le misure da prendere.</p> <p>Che fare in caso d'allarme acqua?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restare calmi</li> <li>- Seguire le istruzioni delle autorità</li> <li>- Andare nei luoghi di raccolta indicati</li> </ul>
<p><b>Errede-Gebot</b> Das Gebot der Behörden ist zu befolgen. Die Bevölkerung ist durch diesen Alarm zu informieren und sich entsprechend zu verhalten.</p> <p>Errede-Gebot für Bevölkerungsdienstleistungen</p>	<p><b>Errede-Gebot</b> Das Gebot der Behörden ist zu befolgen. Die Bevölkerung ist durch diesen Alarm zu informieren und sich entsprechend zu verhalten.</p> <p>Errede-Gebot für Bevölkerungsdienstleistungen</p>	<p><b>Errede-Gebot</b> Das Gebot der Behörden ist zu befolgen. Die Bevölkerung ist durch diesen Alarm zu informieren und sich entsprechend zu verhalten.</p> <p>Errede-Gebot für Bevölkerungsdienstleistungen</p>

# Orientation professionnelle

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

www.vs-orientation.ch

Oui notre monde est bien désespérant pour nos jeunes en pleine maturation. A peine 15 ans et déjà confronté au doute quant à leur place dans une société très excluante.

Une solution à la fin de la scolarité obligatoire? pas sûr! Pour entrer dans une école de métier? un test à réussir! Pour une place d'apprentissage? un test à payer ou pas de patron dans la profession choisie! Est-ce bien normal tous ces dispositifs de tri? Et le manque de soutien aux entreprises formatrices? Qu'en est-il de l'accueil de ce qui sera la relève de notre économie? Quel sens peut bien avoir notre monde pour ces jeunes? Et c'est sans parler des publicités qui promettent une vie de luxe sans effort ou des films et jeux vidéos d'une violence subtilement dévastatrice qui tourmentent leurs valeurs fondamentales en construction. Une chance de se former devrait être un droit.

La formation professionnelle ou en école offre à nos jeunes la chance de mûrir dans un cadre réaliste et positif. C'est pourquoi, face au chômage des jeunes, l'office d'orientation scolaire et professionnel propose de reconduire son «action d'été» et «Stage+».

Toutes deux sont des mesures où les associations professionnelles sont acti-

vement impliquées. Elles représentent des perches tendues par les conseillers en orientation vers les jeunes qui cherchent une place d'apprentissage ou un nouveau départ. A eux de les attraper avec l'aide de leurs parents!

Comme chaque année, en collaboration avec la direction du CO, la permanence d'orientation de Basse-Nendaz a activement accompagné les jeunes qui étaient demandeurs, ainsi que leurs parents, dans la recherche de solutions à leur mesure.

## Choix des élèves

Parmi les 59 élèves libérés de la scolarité obligatoire 6 ont décidé de rester au CO. Les autres choix sont résumés ci-dessous.

## APPRENTISSAGE

Les élèves ayant optés pour un apprentissage dual ont choisis les professions suivantes:

- Assistante du commerce de détail
- Employé de commerce
- Maçon
- Employé des remontées mécaniques
- Mécanicien auto
- Assistante en pharmacie
- Menuisier
- Carreleur
- Ferblantier installateur sanitaire
- Monteur sanitaire

- Charpentier
- Peintre en bâtiment
- Carrossier peintre
- Géomaticien
- Ramoneur
- Coiffeuse
- Gestionnaire du commerce de détail
- Spécialiste en hôtellerie HGA
- Cuisinier
- Dessinateur en génie civil
- Horticulteur paysagiste
- Spécialiste en restauration
- Electronicien en multimédia
- Laborantin en chimie

## ECOLES DE MÉTIERS

- 1 élève: Ecole d'agriculture (arboriculteur, agriculteur), Châteauneuf
- 1 élève: Ecole des métiers du Valais (informaticien, électronicien), Sion

## ECOLE POST OBLIGATOIRE

- 4 élèves: 4<sup>e</sup> CO bilingue, Sierre
- 6 élèves: Ecole pré-professionnelle (EPP) consolidation des bases scolaires
- 1 élève: Ecole supérieure de commerce (ESC)
- 3 élèves: Ecole de culture générale (ECG) préparation aux professions santé-social
- 1 élève: Collège
- 1 élève: Poursuite de sa scolarité à l'étranger

Offrons-leur bon accueil! ■

## Mayen 1903



Quoi de mieux que l'humour pour répondre... Photo prise lors de la visite du village d'Haute-Nendaz qui a précédé le très sympathique souper des enseignants 2006.

photo... *graphie*



Un nouveau thriller mystique en préparation ?  
Simplement un travail de fin d'année des élèves du CO.